

■ **Steiner Company International S.A.**, à Lausanne (FOSC du 19.11.2002, p. 12). Selon procès-verbal authentique de son assemblée générale du 10 mai 2004, la société a prononcé sa dissolution par suite de sa transformation, sans liquidation, en une société à responsabilité limitée, conformément aux art. 824 et ss CO. L'actif et le passif de la société anonyme dissoute, selon bilan au 31 mars 2004, passent à la société à responsabilité limitée Steiner Company International Sàrl, à Lausanne.

Journal no 5156 du 18.05.2004
(02275140 / CH-550.0.047.968-5)